de Belgrade se répandit à Paris, Arsène était aux courses. Ses amis des deux sexes se réunirent aussitôt dans un bar de la rue du Helder, où Son Altesse était attendue dans la soirée. Et c'est là, d'après le « Temps », que fut célébré l'avènement des Karageorgevitch.

Juchée sur un tabouret, la propriétaire de l'établissement, une amie du prince, recevait, devant son comptoir, les hommages des camarades, et, pensée touchante, la salle du bar avait été pavoisée de petits drapeaux serbes, dont les trois couleurs, (rouge, bleu, blanc), flottaient dans une atmosphère de cocktails au champagne.

A chaque instant, un nouveau venu ou une nouvelle cliente venait féliciter la maîtresse de céans :

— Bonjour, princesse !

Mais très digne, celle-ci, avec tact, mettait les choses au point :

— Je n'aime pas, disait-elle, qu'on plaisante sur ces choses.

Sur le tard, le prince arriva, blême, la moustache hirsute, la main cordiale.

Tout le monde se leva d'un mouvement d'enthousiasme et un cri unanime de : « Vive Kara ! Vive la Serbie ! » salua son entrée. Puis ce fut le tour des amis intimes, des anciens compagnons d'armes :

— *Félicitations, mon vieux !*

— Je suis content pour toi, Arsène !

Cependant ces ovations, ces félicitations, cet empressement finissaient par lasser le prince. Il se retira dans l'arrière-salle et il ne parvint plus à ses admirateurs que l'écho affaibli des coupes de champagne qui s'entrechoquaient et les éclats d'une voix féminine qui glapissait :

— Arsène, je bois à tes trente-cinq millions !

Pendant ce temps, le peuple serbe illuminait à Belgrade. Ah ! le bon peuple d'idiotes !

LES PROCESSIONS

Les assommeurs cléricaux de Nantes

Un mort. — Plusieurs blessés.

Nantes, 15 juin. — Nous avons signalé, dès hier, les incidents qui se sont produits, à l'occasion des processions de la Fête-Dieu, à Nantes et à Dunkerque.

A Nantes, les incidents ont eu un réel caractère de gravité.

A dix heures, les catholiques, au nombre de plusieurs milliers, garnissaient la place Saint-Pierre et les rues adjacentes, criant : « Liberté ! Liberté ! » et chantant des cantiques. Des groupes socialistes, moins nombreux, répondaient par l'Internationale. Après la bénédiction donnée par l'évêque, du haut des marches de la cathédrale, de violentes bagarres se produisent entre catholiques et socialistes. La police fait alors évacuer la place Saint-Pierre. Les socialistes, groupés rue Thiers, sont pris entre deux groupes de catholiques, les uns sortant de la place St-Pierre, les autres ayant fait le tour par des rues voisines. A ce moment, les coups de canne pleuvent sur les socialistes. En quelques minutes, il y a une dizaine de victimes. Un vieillard de 72 ans, Pierre Gaulay, ancien gérant d'un organe socialiste, tombe pour ne plus se relever ; on le transporte dans une pharmacie où deux médecins ne peuvent que constater le décès. Le président de la Libre pensée, nommé Lejeune, âgé de 55 à 60 ans, frappé d'un coup de barre de fer, a la tête fendue ; on l'emporte évanoui dans une pharmacie ; son état est des plus graves. Un jeune homme, nommé Gobin, est transporté au poste de la mairie, la tête ensanglantée ; un autre est recueilli dans une maison particulière.

Lorsque la police eut dispersé les combattants, les catholiques se dirigèrent vers la préfecture. La place de la préfecture fut bientôt envahie. On évalue à huit ou dix mille le nombre des manifestants à ce moment.

Trouvant la grille d'entrée ouverte, ils envahirent le jardin et essayèrent d'enfoncer la porte d'entrée que le concierge venait de fermer précipitamment. Ne pouvant y parvenir, ils brisèrent à coups de canne les glaces de la marquise d'entrée, puis démolirent les deux guérites des factionnaires, dont ils éparpillèrent les morceaux dans le jardin.

M. Jamin, vice-président, et M. Joiron, membre du Conseil général, M. de Fréxmond, conseiller municipal, qui étaient venus à la tête des manifestants, demandèrent à voir le préfet qui les reçut. Ils protestèrent contre la suppression des processions, et s'étonnèrent que « le préfet ait obéi aux injonctions des loges maçonniques et des socialistes en prenant son arrêté. »

Le préfet répondit que les désordres graves qui venaient de se produire et avaient déjà causé la mort d'un homme n'étaient pas pour lui faire regretter cet arrêté, car il est persuadé que, si les processions étaient sorties, des troubles plus déplorables encore auraient eu lieu, dont les enfants et les femmes auraient pu être victimes.

Les cléricaux, massés sur la place de la Préfecture sont refoulés par la rue Royale. Ils utilisent les ornements placés dans la rue en l'honneur de la procession interdite, pour faire de légères barricades et empêcher ainsi les chevaux de passer. Avec quelques gendarmes, le capitaine de gendarmerie Baudry voulut refouler les manifestants, mais comme il était à pied, alors que ses hommes étaient à cheval, il fut entouré, bousculé et frappé à coups de poing et de canne. Les gendarmes le dégagèrent ; il avait la figure ensanglantée et tuméfiée et le bras droit fortement contusionné.

Quand les manifestants débouchèrent une seconde fois sur la place Saint-Pierre, le clergé des paroisses de Nantes sortait de la cathédrale pour regagner ses églises respectives. Les manifestants entonnèrent alors des cantiques et l'évêque, sortant de la cathédrale, les bénit.

La police fit rentrer le clergé et, peu à peu, les manifestants se dispersèrent.

L'après-midi a été beaucoup plus calme que la matinée. Les processions des églises Saint-Similien et Sainte-Croix ne sont pas sorties.

L'état de Lejeune, président de la Libre-Pensée, ne s'est pas aggravé. L'opération du trépan, que l'on croyait nécessaire, n'aura pas lieu. Les médecins espèrent sauver Lejeune.

Bagarre à Ajaccio

Ajaccio, 15 juin. — La procession de la Fête-Dieu passait sur le cours Napoléon lorsqu'un spectateur assis sur la terrasse du café Solférino cria à plusieurs reprises : « Vive la République ! A bas la calotte ! » La procession passée des protestations s'élevèrent contre l'auteur de ces cris, la foule envahit le café aux cris de : « Vive l'empereur ! » Une bagarre éclata entre les consommateurs et les protestataires! Tout ce qui se trouvait sur la terrasse du café fut brisé.

RIXES A LIMOGES

Limoges, 15 juin. — Hier, au moment où la procession sortait de l'église, à Saint-Junien, un groupe de 300 socialistes manifesta en chantant l'Internationale et la Carmagnole.

Des rixes éclatèrent. Plusieurs personnes reçurent des contusions. Le commissaire de police réclama l'assistance de la gendarmerie, puis le cortège défila suivi des manifestants.

A une heure de l'après-midi l'ordre était rétabli.

Bigotes en Correctionnelle

INCIDENT D'AUDIENCE

Brest, 15 juin. — Mlles Radiguet et Quinion, arrêtées samedi à Landerneau, lors de la fermeture de la chapelle des frères, comparaissent aujourd'hui devant le tribunal correctionnel, présidé par M. Spire.

Le commissaire de police Seigland relate les faits d'outrages à son égard. Les inculpées les reconnaissent.

M. Jacquet, substitut, requiert l'application sévère de la loi.

MM. Mussy et Feillard, avocats des prévenues, présentent leur défense. Tous deux s'élèvent contre le traitement de rigueur infligé par le parquet aux deux inculpées, en déclarant qu'aucun mandat de dépôt n'a été notifié à ces deux femmes écrouées à la prison, samedi dernier.

Le substitut Jacquet proteste et affirme que les mandats de dépôt existent.

Les deux défenseurs déposent des conclusions demandant que le tribunal prenne acte qu'aucun mandat de dépôt n'a été notifié aux inculpées et qu'aucun ne figure au dossier.

Le substitut Jacquet s'écrie : « La défense est de mauvaise foi ! »

Me Feillard proteste et demande acte des paroles du substitut.

Le tribunal donne acte que les mandats n'ont pas été notifiés.

A ce moment, l'huissier apporte les mandats. Le président constate que la date du 14 juin, qui figurait sur les pièces, a été grattée et remplacée par la date du 15 juin, 10 heures du soir.

Les inculpées, interrogées, déclarent qu'aucune notification ne leur a été faite.

Le tribunal condamne ensuite Mlle Eugénie Radiguet à 50 francs d'amende et Mlle Louise Quinion à 30 francs d'amende, avec sursis.

A la sortie de l'audience, des cris de Vive la Liberté ! et Vive Combes ! sont poussés.

Faits Divers

HORS RÉGION

Explosion à bord d'un croiseur anglais

QUATRE MORTS. — VINGT BLESSES

Madrid, 15 juin. — Le Pais publie une dépêche de Malaga, disant qu'au cours des manœuvres du croiseur anglais Général-Hoppe, près du détroit de Gibraltar, un tube lance-torpilles a fait explosion. Quatre matelots ont été tués. Vingt ont été blessés.

Après le débarquement des victimes, le croiseur a continué ses manœuvres.

Des personnes venant de Gibraltar disent qu'on ignore les détails de la catastrophe et la cause qui l'a produite.

Elles ajoutent qu'on croit que c'est pendant le simulacre d'un débarquement sur les côtes espagnoles, entre Penon et Marbella, que l'accident a eu lieu.

Explosion d'alcool à bord d'un navire

DEUX VICTIMES

Marseille, 15 juin. — Vers une heure du matin, M. Lannes, commissaire de police du service de la permanence, était avisé qu'une explosion venait de se produire à bord du Douro, des Messageries maritimes. L'enquête a établi les faits suivants :

Deux journaliers, munis d'une bouteille, avaient ouvert le panneau de la cale 3 pour remplir cette bouteille à un tonneau de rhum de 500 litres, qui se trouvait dans cette cale. Arrivés près du tonneau, celui qui tenait la bouteille alluma une bougie et fit sauter la bonde. A ce moment, les vapeurs d'alcool qui se dégageaient du tonneau s'enflammèrent, produisant une explosion.

L'homme qui portait la bougie a été carbonisé ; son camarade a été brûlé à la face, au thorax et aux mains.

DANS LA RÉGION

Les grèves de La Gorgue-Estaires

LAMENDIN A ESTAIRES

Le citoyen Lamendin, député du Pas-de-Calais, est arrivé à Estaires, hier lundi, à deux heures et demie de l'après-midi. Sept à huit cents grévistes, arrivés par petits groupes jusqu'au rond-point de la gare, lui ont fait, à la descente du train, une chaleureuse ovation ; c'est à travers une double haie de manifestants, les hommes d'un côté de la voie, les femmes de l'autre, que Lamendin prend la tête du cortège et se dirige vers le siège du syndicat. Les grévistes chantent l'« Internationale » et une chanson de grève, dont le refrain « A bas Plichon » est repris en chœur.

Au « Blessé de Saint-Privat » un millier de personnes se presse dans le local réservé, dans la cour, dans le couloir.

Une immense clameur : « Vive Lamendin ! » retentit quand notre ami pénètre dans la salle. Le bureau est formé ; le camarade Gras Henri préside avec, comme assesseurs, les citoyens Petitprez Ernest, Paul.

Lamendin, après avoir été présenté au public si sympathique d'Estaires, par de longs applaudissements chacune des phases de sa vie, plie de travailleur, de militant, sentant du peuple, prend la

Il tient tout d'abord à ses de son ami, de son et de travaux, Basly, charge retiennent au regrette vivement à Estaires aujourd'hui.

Il salue les ouvrières près de dix semaines de grève, calme admirable, dignité tions des patrons.

Il a suivi avec le différentes périodes demandé pourquoi ment des patrons ? d'entre eux, M. Fénard pourquoi les autres rien de non-recevoir ?

Pourquoi encore les cées à la mairie de La Gorgue, juge de paix, ont-elles rompues par les patrons, déférence et toute la bonne vriers ?

Pourquoi toutes ces attitoires, anormales et changerie d'Estaires, à la sous-préfecture ?

Personne ne comprend rien manœuvres ; chacun en arrive der s'il n'y a pas un jeu caché rêts inavoués en cause.

A la suite d'un article de presse de la ruine de certains patrons, pris consistance : c'est que certains ne verraient pas d'un mauvais paraître les petits, mal armés, assurer pour une très longue existence.

Certes, dit l'orateur, je n'ai absolument rien à dire aux patrons, mais il me semble que si j'étais patron moi-même, je manderais — dans les circonstances actuelles — si mes pires ennemis ne sont pas certains de mes concurrents et non mes ouvriers, qui ne demandent qu'à reprendre le travail, besogne dans les conditions que l'un de mes collègues a pu accepter.

Lamendin, ensuite, rend hommage à la population toute entière d'Estaires qui, ayant la dignité et le sang-froid des grévistes, n'a pas hésité à prendre parti pour eux et à leur manifester effectivement ses sympathies en leur donnant chaque jour d'abondants subsides. C'est que les habitants d'Estaires ont vu les fortunes des patrons s'édifier en quelques années et ont vu, d'autre part, les travailleurs artisans de ces fortunes, mourir aussi misérables qu'ils étaient nés. En un mot, ils ont vu que tout le bénéfice du travail allait d'un seul côté et qu'il n'y avait rien pour ceux-là même qui produisaient.

Lamendin examine ensuite la nouvelle tactique patronale qui s'est manifestée le jour même. Ils refusent toute négociation nouvelle avec le syndicat ; ils ne veulent désormais traiter qu'avec deux ou trois délégués pris parmi le personnel de leurs usines. Ils espèrent ainsi pouvoir à la fois intimider les ouvriers et profiter d'un moment de défaillance.

Mais la solidarité syndicale, qui s'est énergiquement manifestée depuis dix semaines déjà, saura déjouer ces calculs.

Les patrons ont escompté votre épuisement : qu'ils n'y comptent pas ! Le comité régional des mineurs sera convoqué s'il faut, et les camarades de la mine, qui ont tant souffert pour leur émancipation, sauraient faire tout leur devoir. Et grâce à la solidarité prolétarienne de toutes les corporations, qui agiront comme celle des heureux, vous triompherez dans vos si modestes revendications.

Camarades, je ne suis pas venu à Estaires pour vous exciter, pour vous prêcher la grève intransigeante : tout mon passé protesterait contre une semblable attitude. Mais je viens vous dire, très sincèrement et très énergiquement : Vous ne devez pas, vous ne pouvez pas céder, jusqu'à ce que vous ayez obtenu deux choses : d'abord le même tarif pour tous les tissages que celui que M. Fénart applique ; car ce qu'un patron peut faire, les autres peuvent le faire également. Et, en second lieu, qu'aucun camarade ne soit renvoyé pour fait de grève.

J'ajoute qu'en défendant ainsi vos propres intérêts, vous défendez en même temps les intérêts de toute votre corporation. Car, la diminution de salaire que vos exploitants imposeraient à votre misère, les autres patrons ne tarderaient pas à essayer de l'imposer à leur tour à leurs ouvriers.

Le député du Pas-de-Calais s'étend ensuite longuement sur la nécessité des syndicats, sur leur utilité, sur les devoirs des syndiqués et de tous les ouvriers d'un même métier. Il montre ce que sont les syndicats des mineurs et énumère toutes les améliorations obtenues grâce à eux.

Il détruit cette légende habilement répandue et exploitée par les ennemis de la classe ouvrière, que les mineurs sont égoïstes et ne songent qu'à eux-mêmes. Il les montre ouvrant la voie, non sans cruelles épreuves, à tous les camarades de misère. Il est heureux de pouvoir, comme il le fait en ce moment, prendre contact avec des travailleurs textiles, pour faire justice des calomnies colportées contre les travailleurs de la mine.

Quand la victoire, continue l'orateur, aura couronné vos efforts, que votre syndicat demeure un et indivisible. Mais, ce ne sera pas suffisant. Groupez-vous régionalement avec les autres syndicats textiles ; entrez à la Fédération nationale de votre corporation. Alors vous serez forts, vous serez invincibles.

Travaillez à faire l'union intime entre tous les ouvriers textiles de votre région, et vous verrez si les patrons y regarderont à deux fois avant d'entrer à nouveau en conflit avec vous.

Soyez, du reste, convaincus que vous trouverez toujours à vos côtés des hommes décidés à vous aider, à se mettre à votre entière disposition. Dès que j'aurai reçu tous les documents dont j'ai besoin, je poserai une question, à la tribune de la Chambre, à M. le président du conseil, et nous saurons si, pour le bon plaisir de patrons qui ont refusé l'arbitrage prévu par la loi, qui se sont dérobés au cours de toutes les négociations entreprises par le sous-préfet et le préfet, on continuera à entretenir ici — aux frais des contribuables — des détachements de gendarmerie, d'infanterie et de cavalerie.

Je veux, dit Lamendin, terminer en vous donnant un conseil : Soyez prudents. Le maire a pris contre vous un arrêté qu'il ne devait pas prendre. Soyez prudents, mais, aux élections prochaines, souvenez-vous et voyez où sont vos véritables amis et les défenseurs de votre classe.

A ce moment, des cris de : « A bas Plichon ! » se croisent à travers toute la salle et ses dépendances.

Vous criez tous : « A bas Plichon ! », reprend Lamendin ; je n'avais certes pas l'intention de provoquer une manifestation contre un de mes collègues de la Chambre. Cependant, laissez-moi vous dire que des travailleurs conscients doivent savoir choisir leur représentant. Vous avez pris, pour vous représenter, un administrateur des mines de Béthune, un capitaliste incapable de venir lutter pour vous contre d'autres capitalistes qui ont les mêmes intérêts que lui-même, diamétralement opposés aux vôtres.

Si j'avais été le député de votre circonscription, bien évidemment je n'aurais pas attendu trois semaines de grève pour accourir [illegible] Mais n'a-t-on pas assuré, au[illegible] qu'il a suffi de l'annonce [illegible] ouvriers chez vous, [illegible] assurance, par M. le [illegible] Plichon songeait [illegible]

Vive la solidarité ouvrière !

Le président de la Fédération régionale des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais,

LAMENDIN.

***

L'abondance des matières ne nous permet pas d'insérer tous les documents qui nous sont parvenus ; force nous est de les remettre. Signalons cependant que la Loge maçonnique de Dunkerque « l'Amitié et Fraternité » vient d'envoyer aux grévistes 45 francs, produit d'une collecte faite, dimanche, à l'issue de son banquet solstitial.

Nous devons aussi, dès aujourd'hui, adresser les remerciements des camarades d'Estaires au maire et aux travailleurs d'Isbergues.

Nous reviendrons sur un incident typique qui s'y est produit.

Les camarades d'Houplines et d'Armentières ont été dimanche, comme toujours depuis le début du conflit, admirables de générosité. Ils savent pratiquer magnifiquement la solidarité.

CONFÉRENCE DE DEJEANTE

A ANZIN

En réponse péremptoire aux manifestations cléricales qui, à cette journée, souillent encore quelques cités, la libre-pensée « La Fraternité » d'Anzin avait organisé dimanche une Conférence de propagande, avec le concours du citoyen DEJEANTE, député de la Seine.

La réunion a eu lieu à 5 heures du soir, au Salon Chotteau, où se pressaient plus de 500 citoyennes et citoyens, libre-penseurs d'Anzin et de la région, qui, à l'arrivée de l'orateur, lui ont fait une enthousiaste ovation.

Le bureau formé par acclamation, se composait des citoyens PAVOT, président des « Enfants de Diderot », BERTHOLET, président des « Enfants de Voltaire » de Valenciennes, LECLAIRE, de Fresnes, EVIN, de Saint-Amand.

Nous ne pouvons, à notre grand regret, donner qu'un résumé succinct du magnifique discours du citoyen Dejeante, tout de verve éloquente et d'admirable précision.

Il débute en montrant l'hydre cléricale se glissant partout, dans toutes les administrations : l'armée, dont le corps d'officiers était presque entièrement recruté dans les écoles flamidiennes, la magistrature, imprégnée d'esprit rétrograde.

Il étudie ensuite le rôle du clergé vis-à-vis de la classe ouvrière : On ne peut, dit-il, séparer le socialisme de l'anticléricalisme, les réformes économiques de l'émancipation morale de l'individu.

Pourquoi, en effet, le patronat est-il d'accord avec les prêtres ? C'est que la religion étouffe la révolte, que le clergé est pour les ouvriers, comme le « gendarme moral » parallèle au véritable gendarme, défenseur du dogme capitaliste.

Dejeante énumère alors les diverses propositions faites au Parlement pour combattre la puissance cléricale : la suppression des aumôniers militaires et dans les prisons ; puis il en vient, avec des arguments irréfutables, mêlées de spirituelles saillies, la lutte contre les congrégations.

Il analyse l'esprit de tyrannie et d'exploitation des soi-disant œuvres de bienfaisance et de charité, et, par des exemples topiques, fait voir dans quel but néfaste la réaction s'opposait au récent projet de loi d'assistance sociale.

L'œuvre du gouvernement, contre le « Gésù » doit être énergiquement poursuivie. « C'est à vous, s'écrie Dejeante, en une vibrante péroraison, à le pousser, à l'encourager. C'est à vous tous, citoyennes et citoyens, à nous aider à [illegible] de l'infâme cléricale. »

Quand les applaudissements unanimes, qui plus d'une fois avaient salué cette éloquente conférence, sont éteints, le citoyen Pavot propose un ordre du jour en faveur de la Séparation des Eglises et de l'Etat de la Suppression du budget des cultes et de toutes les congrégations.

C'est à l'unanimité, aux cris mille fois répétés de : « Vive la Révolution Sociale ! A bas la Calotte ! » que cet ordre du jour est voté.

Sur la proposition du citoyen Thiétart, une collecte a été faite à la sortie pour les grévistes de La Gorgue-Estaires.

La journée d'hier fut donc une belle journée de propagande et de solidarité.

Un mineur tué aux mines de Marles

Lundi, vers 8 heures et demie du matin, le nommé Bernard, âgé de 41 ans, père d'une famille de 4 enfants, habitant au lieu dit « Au Minée », hameau de Lillers, a été tué par un bloc de pierre qui s'est détaché du toit. Il fut relevé aussitôt, mais la mort avait accompli son œuvre.

L'assassinat d'Hersin-Coupigny

UNE ARRESTATION

On se rappelle l'assassinat, resté mystérieux, d'une vieille femme. Le crime fut commis le 19 janvier 1903, et l'on constata la disparition d'un nommé Huret, originaire d'Essars, qui fut soupçonné d'en être l'auteur.

Dernièrement, l'entrepreneur qui effectue les travaux de construction pour le service des eaux, avait embauché, comme manœuvre, un individu qui déclara se nommer Curet, dans lequel la gendarmerie ne tarda pas à reconnaître un sieur Huret. Mis en état d'arrestation par le brigadier Lebrun, de Nœux, Huret n'a pu fournir que des explications assez vagues sur l'emploi de son temps le jour du crime et sur les motifs qui l'ont amené à quitter le pays et à changer de nom.

Huret a été conduit à la prison de Béthune et le juge d'instruction va essayer d'éclaircir cette affaire.

HORRIBLE ACCIDENT

à la gare de Tourcoing

[illegible]mme entraîné durant vingt minutes [illegible]tour d'un cabestan électrique

[illegible]eux accident s'est produit lundi matin [illegible]sept heures et demie, à la gare de [illegible] au quai dit des laines peignées.

[illegible]est situé à droite en entrant dans [illegible] de la gare. Il longe la rue Louis[illegible]à la rue des Biches.

L'ACCIDENT

[illegible]indiquée ci-dessus, des ouvriers [illegible] entrepreneur de manutention, [illegible]à Lille, allaient commencer à [illegible]agon de marchandises diver[illegible]

[illegible]l'un d'eux, Victor Castra, 25 [illegible], demeurant au Touquet, à [illegible]it amener le wagon qu'ils de[illegible]et qui se trouvait à trente [illegible]e chargement.

[illegible]ent, l'idée vint à Castra [illegible] ce faire, le cabestan élec[illegible]ent réservé aux manœu[illegible]e la Compagnie.

[illegible]n met en mouvement à [illegible]rt placé entre la voie et [illegible]nt il est distant de un [illegible]

[illegible] le cabestan. Le wa[illegible]mme il avait dépassé [illegible]s'arrêter, le câble de [illegible]ouvoir, soumis brus[illegible]excessive, se rompit [illegible]timaires du crochet

Sous la secousse, le câble devenu libre, fit coup de fouet et vint s'enrouler autour des jambes de l'infortuné Castra, qui tomba et fut entraîné dans le mouvement de rotation du cabestan.

On s'imagine la scène affreuse qui se passa alors ; à chaque tour, l'homme, dont le corps traînait sur le sol, allait s'écraser sur le mur voisin. En vain, Castra essaya de se dégager, mais tous ses efforts restèrent hélas, inutiles. Le câble, tel un serpent, tenait bien sa proie.

Aux cris poussés par la victime, des ouvriers accoururent. L'un d'eux, Cyrille Scott tenta d'interrompre le courant par le commutateur. Au passage, Castra, qui se débattait désespérément, saisit son camarade par le pantalon, espérant ainsi se dégager.

Scott, entraîné à son tour, allait subir le même sort que le malheureux au secours duquel il s'était porté.

Fort heureusement, après avoir fait deux ou trois tours, le pantalon se déchira et Scott alla rouler, sain et sauf, quatre mètres plus loin.

Cependant, l'horrible scène se prolongeait encore, et les ouvriers, accourus, demeuraient impuissants à y mettre fin, la pédale se trouvant dans le cercle décrit par l'infortuné Castra.

On fut obligé, pour arracher le malheureux à ce terrible supplice, d'aviser téléphoniquement M. Louqety, contrôleur du service électrique, à la gare annexe de Roubaix. Le courant fut interrompu : il y avait vingt minutes que durait cet effrayant carrousel.

Castra fut relevé sans connaissance, ne donnant plus signe de vie. Les vêtements, réduits en lambeaux, avaient été projetés dans tous les sens. A douze mètres du lieu de l'accident, une bottine fut retrouvée.

Le corps de Castra était littéralement couvert de plaies, les membres presque tous fracturés. On le transporta dans une dépendance de la gare, où M. le docteur Beulque, mandé aussitôt, vint le visiter. Le praticien ne put que constater le décès. Castra avait le thorax fracturé et le crâne brisé, blessures qui, de l'avis de M. Beulque, déterminèrent instantanément la mort.

Le cadavre fut transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

Il est très difficile d'établir, en cette circonstance, les responsabilités. M. Dudot, commissaire spécial et M. le commissaire de surveillance administrative à la gare de Lille, ont ouvert immédiatement une enquête sur les causes de cet accident, qui a produit en ville une profonde émotion.

Disons cependant que de notre enquête, il semble résulter, à première vue, que le fonctionnement du cabestan électrique laissait quelque peu à désirer, puisque normalement la pédale qui n'était plus actionnée par le pied de la victime, devait interrompre le courant en reprenant sa position habituelle.

D'autre part, si cet appareil aussi dangereux dans son emploi était exclusivement réservé au personnel de la Compagnie, le fait que Castra ait pu s'en servir, indique un manque de surveillance dont les tristes conséquences ont été le déplorable événement que l'on sait.

Un scandale militaire à Lille

Il y a environ un an, M. Etienne Labitte, lieutenant d'infanterie au 116e régiment à Vannes, en non-activité depuis deux ans, vint se fixer à Lille, où il demeura au numéro 67 de la rue Solférino jusqu'au 13 mai dernier. A cette date, il prit domicile au numéro 147 de la même rue, où il demeurait et prenait pension.

Cet homme, âgé d'une quarantaine d'années, fit bientôt la connaissance de Mlle B..., jeune fille de 17 ans, qui demeure avec sa famille rue Masséna.

Le mariage fut décidé, les publications prises aux bureaux de l'état-civil.

PREMIERES INQUIETUDES

Il y a une huitaine de jours, le lieutenant Labitte se présentait à l'Hôtel-de-Ville, afin de se rendre compte, disait-il, que les pièces étaient bien en règle.

L'employé de la mairie lui ayant dit que l'autorisation du ministre de la guerre manquait au petit dossier nécessaire pour le mariage d'un officier, Labitte répondit : « La pièce n'est pas encore arrivée, mais j'aurai l'autorisation, soyez sans crainte. »

Hier matin, vers neuf heures et demie, il venait présenter à l'employé une lettre signée du général Loyer, gouverneur adjoint de Lille et revêtue du cachet du gouvernement militaire, d'après laquelle l'autorisation militaire était accordée au « futur » de contracter mariage. Cette pièce devait tenir lieu de l'autorisation ministérielle.

UNE FAUSSE PIECE

Cette lettre, qui portait la date du 9 juin, parut aussitôt suspecte à l'adjoint Samson, officier d'état-civil.

Le corps de la lettre étant de la même écriture que la signature, ce qui n'a lieu que très rarement dans la pratique administrative — qu'elle soit civile ou militaire. D'autre part, on acquit bien vite la certitude que la signature ne ressemblait point à celle dont sont revêtues les pièces signées par le général Loyer. Enfin, le cachet avait été apposé avec le but évident de rendre l'empreinte indéchiffrable.

L'adjoint au maire envoya un de ses employés au bureau de la place, puis, de là, au bureau du général Loyer, où l'officier d'ordonnance du général répondit à l'employé que l'autorisation ministérielle avait été refusée.

L'HEURE DU MARIAGE

A onze heures et demie, plusieurs voitures de la maison Courtot s'arrêtaient en face de l'Hôtel de Ville. La fiancée, revêtue d'une robe blanche, le « futur » en brillant uniforme, et toutes les personnes de la noce se dirigeaient vers la salle des mariages.

Là les attendait l'adjoint au maire Samson qui leur déclara qu'il ne pouvait, pour le moment, procéder au mariage parce que le dossier était incomplet, que peut-être la pièce allait arriver, qu'il fallait surseoir à la cérémonie jusqu'à l'arrivée de la fameuse pièce.

Très marris, les futurs et les invités partirent bras dessus, bras dessous, reprirent leur voiture et se dirigèrent vers la rue Masséna, où l'on commencerait néanmoins la fête.

L'ARRESTATION

Alors que le lieutenant Labitte se préparait à descendre de voiture, en face du domicile de sa fiancée, il vit en face de lui le capitaine de gendarmerie Plique, qui l'invita à l'accompagner jusqu'à la Citadelle.

Tous deux montèrent dans une voiture qu'ils ne quittèrent qu'au boulevard Vauban, d'où ils se dirigèrent à pied jusqu'à la caserne.

Le lieutenant Labitte apprenait qu'il avait à purger 60 jours d'arrêts de forteresse, pour avoir fait usage de faux.

Pendant ce temps, le reste de la noce rentrait rue Masséna. On fermait la porte et la fête se poursuivait...

LE LIEUTENANT LABITTE

Nous n'avons pu voir MM. les généraux Solard, en permission ; Loyer, en inspection de gendarmerie ; Jeannerod et Ryckbusch, absents. Mais nous avons pu prendre l'interview d'un capitaine d'état-major, qui se trouve très renseigné sur le passé du lieutenant Labitte.

Ce n'est pas la première fois que ce lieutenant subit des arrêts de forteresse pour divers motifs graves, il avait été réprimandé, puni et mis en non-activité.

Il allait être soumis à un conseil d'enquête [illegible] qui devait statuer sur l'opportunité de sa réintégration dans les cadres actifs.

Il est presque certain que sa rentrée dans les cadres actifs n'eût pas eu lieu, car Labitte se serait rendu coupable de divers méfaits, par exemple, l'achat à divers armeriers de Lille, de sabres qu'il aurait revendus sans les avoir payés. Labitte est mal noté.

Il est né à Saint-Pol (Pas-de-Calais).

LA FIANCEE

Mlle B... appartient à une famille de cafetiers, qui s'est fixée il y a quelque temps rue Masséna.

Auparavant, cette famille demeurait rue Basse où elle occupa d'abord le restaurant du Comte d'Egmont et ensuite l'estaminet de la Trompette.

Mlle B... demeure avec sa mère qui est veuve et son frère qui, après avoir été employé à la maison Thiéry-Sigrand, est entré à la Préfecture.

Toute cette famille est sympathique dans le quartier de la place des Halles.

Comme on le devine, cette affaire a causé, hier après-midi, une grande émotion dans la ville.

On ne sait pas encore la suite que comportera au point de vue militaire l'attitude du lieutenant Labitte. On nous a dit hier soir que la question était à l'étude au corps d'armée.

Dernière Heure

L'Affaire Rosenberg

ENQUETE A MARSEILLE

Marseille, 15 juin. — Le procureur de la République a reçu ce matin une dépêche de son collègue de la Seine le priant de préciser les circonstances dans lesquelles le pseudo Rosenberg lui avait été remis. Il a répondu aussitôt en transmettant le procès-verbal du brigadier de police qui avait pris remise du soi-disant Rosenberg à bord du « Yang-Tsé ».

Le brigadier, accompagné par deux agents de la sûreté, s'étant présenté au commandant, celui-ci lui indiqua la cabine où était le prisonnier et le pria de l'emmener sur l'heure, refusant de le garder jusqu'au lendemain. Le brigadier demanda alors au prisonnier s'il était bien Rosenberg et, sur sa réponse affirmative, il lui ordonna de le suivre.

Rosenberg sollicita qu'on ne lui mît pas les menottes. Le commandant du « Yang-Tsé » dit aux agents que les papiers concernant Rosenberg seraient directement transmis à Paris, par le consul de France à Beyrouth.

Présenté le lendemain au parquet, le pseudo Rosenberg déclina son état-civil et sa filiation. Il reconnut avoir commis des abus de confiance, mais il nia s'être rendu coupable de faux et d'escroqueries.

M. de Possel, juge d'instruction, a été commis, sur commission rogatoire, pour entendre le commandant et le commissaire du « Yang-Tsé », afin d'examiner s'il n'y a pas eu substitution d'individu au moment du départ du paquebot.

Le procureur de la République est de cet avis.

UN COMPLICE

Paris, 15 juin. — M. Flory, juge d'instruction, a reçu de Marseille l'original de l'interrogatoire subi par Dorval à son arrivée dans cette ville. Il est absolument exact que celui-ci a déclaré qu'il se nommait Rosenberg et qu'il a précisé la date de sa naissance, le 27 juillet 1857 ; comme nom de sa mère, il a donné celui de Marie de Lavaux.

Chose à remarquer, Dorval a refusé de signer le procès-verbal, de sorte qu'il ne peut être inculpé de faux.

Il semble de plus en plus démontré que Dorval, autrement dit le P. Robert, est le complice du chanoine escroc et des moines de Beyrouth, qui, tous, se sont entendus, comme larrons en foire, pour berner la justice.

Le Pape et M. Loubet

Rome, 15 juin. — On confirme que le pape recevra le président Loubet lors de sa visite au roi d'Italie. Il ne le recevra pas comme un personnage quelconque, mais bien comme président de la République.

Le nouveau roi de Serbie

Genève, 15 juin. — C'est cet après-midi, vers 4 heures, que Pierre Kasageorgevitch a reçu, d'un ami de Belgrade, une dépêche lui annonçant son élection au trône de Serbie.

Le nouveau roi n'était pas sorti de toute la journée et avait refusé de recevoir les nombreuses personnes qui, dès samedi, s'étaient fait inscrire à son hôtel.

Le prince ne mène pas ici une vie aussi recherchée qu'on a bien voulu le dire. Certes, il n'est pas, comme son frère Arsène, à Paris, un joyeux convive des restaurants de nuit, mais il est un des hommes du Tout-Genève et il compte parmi ceux chez qui la société aristocratique de la ville fréquente volontiers. Aussi, a-t-il reçu des membres de cette société de nombreuses marques de respectueuse sympathie, depuis les nouvelles de sa proclamation comme roi.

Dans la véranda transformée en salon, le nouveau roi possède une vitrine renfermant une très belle collection de pièces ethnographiques africaines et principalement du Congo belge.

Il trompe, en effet les ennuis de l'exil en se tenant au courant de toutes les nouveautés scientifiques et littéraires ; il est abonné à de nombreux journaux et à de nombreuses revues.

On l'appelle ici le roi de l'arquebuse, parce qu'il est un des champions de ce tir très en faveur à Genève et il possède chez lui plusieurs coupes et médailles que lui a values son adresse. Les Suisses sont bons tireurs, mais il y a trois ans qu'il ne s'en est pas trouvé un seul qui pût rivaliser avec le prince Karageorgevitch, lequel a remporté la victoire au tir fédéral.

Physiquement, le prince est de petite taille et très différent des portraits publiés par les journaux parisiens, où il est représenté en Monténégrin ; sa moustache et ses cheveux sont grisonnants. L'expression est toute entière dans ses yeux très vifs et perçants, regardant bien en face, des yeux de vainqueur de tir ; ces yeux de son aïeul Georges le Noir », m'assure le secrétaire du prince, Nechitch.

Chez le nouveau roi, l'amour de son pays est très profond et ce n'est pas sans émotion qu'il se prépare à revoir Belgrade qu'il a quitté à l'âge de douze ans, lorsqu'en 1858 son père fut chassé de Serbie. Il aime beaucoup à parler de sa patrie et un fait qui a toujours fort étonné ceux qui l'approchent, est qu'il se rappelle aujourd'hui encore tous les détails de sa vie d'enfant.

Il se souvient parfaitement de tous ses camarades d'étude qu'il ramenait avec lui dans les voitures de la cour, les déposant le long de la route, devant leur demeure, et auxquels il donnait les cigarettes qu'il dérobait au palais.

En rentrant au Konak, il se retrouvera dans sa maison. C'est, en effet, son père, le prince Alexandre, qui fit bâtir le modeste palais royal de Belgrade, d'où, en 1844, cent un coups de canon étaient tirés pour annoncer au peuple serbe la naissance d'un prince qui ne devait [illegible]